

[illegible]

**PORTANT DEMANDE D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION à la CAF 31**
*Extension et Réaménagement du Restaurant scolaire Groupe
Scolaire Jean Jaurès*

La Commune de Pins-Justaret sollicite de la CAF 31 l'attribution, pour le dossier de l'extension et du réaménagement du restaurant scolaire du groupe scolaire Jean Jaurès d'une subvention d'un montant de 100 000 € sur un montant d'opération de 1 350 000.00 € HT qui se décompose comme suit :



Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 7/7/26

Berger Levraud

ID : 031-213104219-20260707-DEC2026_51-AR

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Frais d'études et MOE	169 184.71	DETR 2026	300 000.00
Travaux	1 070 882.88	CD31	540 000.00
Aléas	109 932.00	ADEME	30 000.00
		CAF 31	100 000.00
		Autofinancement	380 000.00
TOTAL	1 350 000.00	TOTAL	1 350 000.00

Article 2 :

Le Maire et le comptable public assignataire de Muret seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera notifiée à M. le Président de la CAF31.

Article 4

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 07 juillet 2026.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

